



Nouvelles de la Vallée du Ponthurin

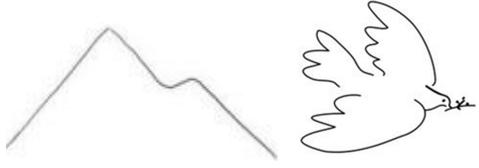
Bulletin n°91

Peisey-Vallandry, le 25 janvier 2023

Chers amis,

1- Une nouvelle année, de nouveaux projets !

Editorial

 <p>Les membres du conseil d'administration de l'AVP vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023</p>	<p>Qu'il me soit permis d'ajouter aux vœux du conseil d'administration de l'association tous mes souhaits d'heureuse année 2023, pour vous, votre famille et vos proches, en espérant que vous pourrez séjourner souvent et très agréablement dans notre belle Vallée du Ponthurin, et que vous y trouverez repos, détente et convivialité partagée.</p> <p>Le président</p>
--	--

Les projets d'évolution de notre association prennent forme : le conseil d'administration du 28 décembre 2022, a décidé une nouvelle organisation qui permet de répartir les tâches :

Des référents par territoire se sont portés volontaires :

*pour Vallandry (dont l'AFU) : Bruno REYMOND : bruno.reymond@outlook.com

*pour Plan-Peisey : Jean-Philippe SANTONI : santoni.famille@wanadoo.fr

*pour Peisey-Village, Villaret et les Arches : Vincent HIBON : vhibon@free.fr

*pour Vieux-Plan et Nancroix : Delphine RENAUDIN : delphin.renaudin@gmail.com

*pour la FARSM et les contacts 3A-Les Arcs: Jean-François QUEST :

jfquest@wanadoo.fr

Ces référents sont chargés d'entretenir les contacts de leur territoire : mairies, organismes, associations et de recueillir toutes informations qui vont permettre de nourrir le bulletin. Bien évidemment, chacun d'entre vous peut être amené à avoir des informations qui seraient intéressantes. Merci donc pour les partager. La liste ci-dessus n'est en aucun cas exclusive. Vous pouvez joindre les référents par mail avec copie à l'AVP ; avponthurin@wanadoo.fr

Nous recherchons très rapidement un trésorier pour remplacer Jean-François POLLET qui a exprimé le souhait de terminer son mandat cet été. Il existe désormais des applications spécifiques pour les associations qui devraient permettre d'alléger considérablement cette fonction et dans lesquelles le CA a décidé d'investir.

Bien sûr, nous recherchons aussi activement des bonnes volontés pour participer à la vie de l'association et s'impliquer dans ses activités.

Il est très important de rajeunir les adhérents de l'AVP. Chacun est donc chargé de cette mission. Merci d'en parler autour de vous car le bouche à oreille est ce qui fonctionne le mieux, et de distribuer le flyer 2023 joint.

Une rubrique "courrier des lecteurs" est instituée afin de faciliter l'expression de tous les adhérents et échanger entre nous.

Bien amicalement,
Jean-François QUEST
Président

2-Nouvelles de Vallandry

L'AFU : Association Foncière Urbaine de Vallandry, opérant sur le territoire de la Zone d'Aménagement Concertée des Michailles, a pour objet social l'entretien et la gestion des ouvrages d'intérêt collectif de la station de Vallandry.

Pour mener à bien sa mission, elle fait prélever par le trésor public une taxe spécifique, qui vient s'ajouter à la taxe d'habitation, et dont le montant est déterminé par l'assemblée générale ordinaire annuelle de février. Les décisions se prennent à la majorité, sachant que la mairie de Landry dispose de 51% des voix, le reste étant réparti entre les commerçants et les propriétaires.

Les travaux menés récemment par le conseil d'administration de l'AFU ont conduit à envisager une répartition de ses 13 membres à raison de 7 membres pour la municipalité, 5 pour les propriétaires et 1 pour les commerçants, la nouveauté étant que les propriétaires seraient élus par leur propre collège et non par l'ensemble de votants.

La modification des statuts pourrait intervenir en AGE, préalable à l'AGO prévue pour le jeudi 23 février. Bruno REYMOND se tient à la disposition pour informer les adhérents de l'AVP qui souhaiteraient se présenter au conseil de l'AFU en tant que propriétaire pour consolider le pôle propriétaire.
Affaire à suivre donc...

3-Nouvelles de Plan-Peisey

Couleur du Bâtiment Club Méd

Plusieurs d'entre vous ont été surpris par la couleur très foncée du bardage du bâtiment des saisonniers Club Méd. qui ne correspond pas au projet. Renseignements pris auprès de l'équipe AVP qui a tenté de limiter les dégâts, il s'agit d'une erreur reconnue de l'entreprise qui sera réparée au printemps.



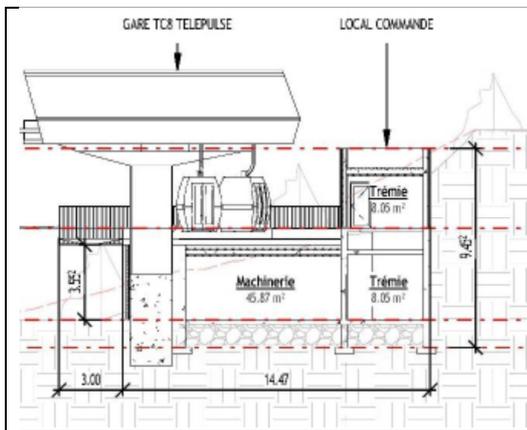
Remplacement du Lonzagne : (voir n°90)

Un premier dossier établi par le bureau d'études Karum et ADS, a été soumis à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et des Transports (DREAL). Le Préfet de Région a rendu sa décision le 20 décembre 2022 :

Le projet est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale ; les objectifs spécifiques poursuivis par la réalisation de cette évaluation environnementale sont notamment :

- d'approfondir l'état initial de l'environnement, incluant un diagnostic écologique sur un cycle complet et la connaissance des risques naturels ; de le compléter par une étude du secteur dédié aux matériaux excédentaires ;
- d'approfondir l'analyse des incidences du projet sur les milieux et les espèces identifiées, préalablement à la définition de mesures d'évitement, réduction et de suivi adaptées ;
- de conduire l'analyse des effets cumulés incluant les opérations en cours sur le secteur

Parallèlement, nous avons pris contact avec Monsieur Léo Tixier Responsable Aménagement Domaine ADS, pour échanger avec lui sur les impacts sonores, environnementaux et visuels de cette télécabine pulsée. Le rendez-vous n'est pas confirmé à ce jour, et pourrait avoir lieu fin février-début mars.



Télébenne (TB) ou télécabine (TC) ?

Le dossier présenté indique qu'il s'agit d'une télébenne : Une télébenne est une sorte de télécabine à « cabines ouvertes » où il n'y a pas de possibilité de s'asseoir ; on y voyage par conséquent debout- ce qui existe actuellement- Mais l'esquisse montre des cabines sous l'appellation TC8 pulsé

Nouveau restaurant remplaçant la Vache au Parchet

L'ancien Restaurant La Vache, situé dans le secteur du Parchey, sur la route qui mène de Plan-Peisey aux Vernettes a fait l'objet de travaux de transformation importants y compris travaux de terrassements sur le terrain qui le jouxte. Il est remplacé par un nouveau restaurant appelé « Le Kitz », diminutif de Kitzbühel, en référence à la célèbre station de ski autrichienne. Le fonds de commerce est exploité par une SARL intitulée « Yanna », dont le gérant est Guillaume Villibord, Maire de Peisey



4-Nouvelles des Villages

Un nouveau projet pour la cure de Peisey-Village

L'ancien presbytère de l'église de Peisey tombe en ruine depuis plusieurs années. Les projets de rénovation ou transformation n'avaient pas abouti jusqu'à présent. Initié par une petite équipe constituée du Dr KLEIN, de Philippe ALLUIN et Séverine BENOIT, un projet d'habitat partagé seniors dans le bâtiment de l'ancienne cure a obtenu le soutien de l'équipe municipale. L'objectif prioritaire est de proposer un lieu de vie pour les personnes âgées qui souhaitent vieillir au village.



Une réunion publique a eu lieu le 10 octobre 2022 en Mairie, les seniors peiserots étaient venus en nombre. Une très forte majorité s'est déclarée être intéressée par le projet de maison commune pour seniors. Des ateliers de concertation ont été mis en place, et un questionnaire avec entretiens individuels est proposé de manière à ce que les souhaits des futurs habitants puissent être pris en compte. Bien que le montage du projet ne soit pas finalisé, le département de Savoie a d'ores et déjà manifesté son appui en réservant une aide substantielle au fonctionnement de cet habitat inclusif en montagne.

L'Association Nant Sauvage

L'Association a tenu son assemblée générale le 24 novembre 2022 et fait le point de ses activités et de ses projets concernant le torrent Nant Bénin qui part des Bauges pour arriver à Moulin.

 <p>CARNET DE BALADE</p> <p>Le long du torrent, Sentier, faune, flore et milieu naturel</p> <p>NANT SAUVAGE</p>	<p>Le carnet de ballade « Le long du torrent » est en cours d'impression et sera mis en vente bientôt.</p> <p>Ce n'est que la première partie d'un projet plus vaste, avec la création d'un sentier d'interprétation faune, flore et milieu naturel constitué de 12 panneaux pédagogiques (gratuit et accessible à tous, petits et grands)</p>
---	--

Vous trouverez toutes informations sur ce beau projet qui mérite d'être soutenu à l'adresse : <https://www.helloasso.com/associations/association-nant-sauvage/collectes/sentier-decouverte-du-torrent-a-peisey-nancroix>

5-Nouvelles des stations de montagne

NOUVEAU : Peisey-Vallandry crée son Pass : « Je ne skie pas »

Parce qu'il y a tellement d'activités à découvrir en montagne, l'Office de Tourisme de Peisey-Vallandry a créé un pass « Je ne skie pas ! » dédié aux non-skieurs ou à ceux qui souhaitent varier les plaisirs durant leur séjour au ski.

D'un montant de 80 € par personne, ce pass inclut une séance de yoga en plein air (1h), une visite guidée du patrimoine avec la fondation FACIM (1h à 1h30), un aller/retour piéton pour découvrir l'espace de vie du Vallandry et le Muséum des Animaux de Montagne, une balade en raquettes (2h) encadrée par l'ESF et une entrée au spa de l'hôtel La Vanoise*** (2h).



Pour se procurer le pass « Je ne skie pas ! », se rendre aux Offices de Tourisme de Peisey-Vallandry ou commander directement sur le lien <https://lnkd.in/eU4Dsa4J>.

La manifestation anti-béton de l'association Vivre en Tarentaise (VET)

Agréée au titre de l'environnement, l'association VET avait organisé une manifestation « anti béton » devant les locaux du SCOT Tarentaise (Schéma de Cohérence Territoriale) à Moûtiers pour protester contre la multiplication des constructions dans les stations de montagne de Tarentaise.



Profitant d'une réunion des élus du SCOT, une cinquantaine de personnes ont bravé le froid pour assister à l'« appel à la raison » lu par le président Alain MACHET devant une assistance d'habitants locaux très inquiets de la situation environnementale.

« L'association « Vivre en Tarentaise » est régulièrement saisie par des habitants de la vallée au sujet de la construction de nouvelles résidences dans nos stations. Depuis un an nous avons été interpellés par des habitants de Courchevel, Longefoy sur Aime, la Plagne, Montvalezan, Champagny, Vallandry, Peisey Nancroix, Tignes...

Durant les réflexions et études menées à l'occasion de la préparation du SCOT, il est apparu que les constructions nouvelles sont envisagées en partie pour remplacer les « lits froids ». Il nous paraît évident que la solution à ce problème réel n'est pas la construction sans fin de nouveaux lits. D'ailleurs l'espace disponible ne le permettrait sans doute pas.

L'association Vivre en Tarentaise avait estimé lors de l'enquête publique consacrée au SCOT Tarentaise que le volant de nouveaux lits accordés était bien trop important. Un état des lieux annuel des lits construits devait être publié chaque année en tenant compte de coefficients destinés à favoriser le caractère marchand des constructions. On attend encore la publication de cet observatoire du SCOT alors que plusieurs stations ont probablement dépassé les surfaces attribuées. »

La question des passoires thermiques

À compter du 1^{er} janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, est inférieure à 450 kWh/m² en France métropolitaine. Les logements les plus énergivores, dont la consommation d'énergie dépasse cette valeur, ne peuvent plus être proposés à la location.

En 2025, tous les logements notés G seront concernés par cette interdiction de location. Les logements classés F le seront en 2028 et, enfin, les logements notés E en 2034. À compter du 1^{er} avril 2023, un audit énergétique devra être réalisé préalablement à la mise en vente pour les maisons ou immeubles classés F ou G au diagnostic de performance énergétique. Le diagnostic de performance énergétique (DPE) doit être remis au locataire lors de la conclusion du bail. Il doit être réalisé depuis moins de 10 ans.

Les critères du DPE ont été révisés et ceux qui ont été réalisés avant le 31 décembre 2017 devaient être renouvelés avant le 31 décembre 2022 ; ceux qui ont été réalisés avant le 30 juin 2021 devront l'être avant le 31 décembre 2024.

Pourcentage de passoires énergétiques (classement F ou G)

Immobilier neuf inclus

Commune	Taux
Tignes	32,9
Montvalezan	34,9
Bourg St Maurice	35,6
Seez	36,6
Villaroger	42,9
Landry	43,0
Val d'Isère	43,6
Courchevel	44,1
Ste Foy	44,4
Peisey-Nancroix	44,7
Aime La pLagne	53,0
La Plagne Tarentaise	68,2
Pralognan	74,2
Champagny	81,2

La société Heero France a réalisé une étude sur les DPE enregistrés de 2014 à 2021 qui montre que nous sommes concernés !

6-Vie de l'association

Pour plus de convivialité et d'échanges entre nous, notre prochain numéro comportera une rubrique « courrier des lecteurs ». Faites-nous part sans tarder de vos avis, de vos attentes et de vos réactions à l'adresse avponthurin@wanadoo.fr !

Avec désormais un nombre de 256 cotisants à fin 2022 pour 237 l'année dernière, nous renforçons notre représentativité, et c'est un encouragement pour continuer à développer un dialogue fructueux avec les élus et les organisations de la Vallée.

Le conseil d'administration vous remercie bien vivement... et vous encourage à renouveler votre soutien à l'association pour 2023 à l'aide du bulletin joint à cet envoi.

Mais pour continuer à assurer notre mission, il est indispensable que des adhérents plus nombreux participent à son fonctionnement. Nous avons besoin de renforcer très rapidement notre trop petite équipe qui ne rajeunit pas !

Avec nos souhaits de bon séjour à Peisey-Vallandry !